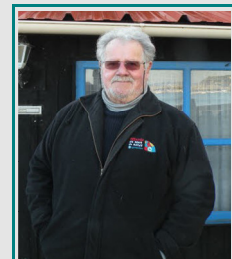


## AMICALE DES PECHEURS PLAISANCIERS CAMARET/MER

### Bulletin d'informations

### Saison 2011

#### Le mot du Président



Depuis le dernier bulletin, bien des événements se sont déroulés. En particulier en juillet 2010, mois de la signature de la Charte de la Mer.

Notre Fédération en a été signataire et ceci afin de nous éviter le permis de pêche que certains voudraient nous imposer surtout pour pouvoir nous ponctionner un peu plus financièrement ; il faut pas se leurrer ce n'est que partie remise. Mais cette Charte va nous imposer des contraintes en particulier **le marquage** des poissons pêchés qui **devient obligatoire depuis le 27 mai 2011** (Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir), déjà dans des quartiers maritimes des contrôles ont lieu.

Mais en plus de ce marquage ce qui nous pend au nez dans le ou les mois qui arrivent, c'est la fameuse déclaration de pêche de loisirs ce qui n'est pas une petite affaire car les pêcheurs de grèves sont compris dans le lot, inutile de dire la difficulté que cela va occasionner; cette déclaration devant se faire par internet. Et ceux qui n'ont pas de PC, me direz vous ?? on nous a répondu: **et bien qu'ils se débrouillent !!**

Aussi sur le plan de la Presqu'île nous avons pris l'initiative de réunir les associations de pêcheurs fédérés ou pas et les amicales de voileux afin de préparer en commun un document local afin d'aider tous les adeptes de la pêche. Ce n'est pas une mince affaire car nous nous engagerons lors de la décision de parution du décret à faire le nécessaire auprès des autorités, pour le moment nous sommes dans l'attente.

Nous avons pris aussi la décision de ne pas organiser de concours de pêche en 2011, cette manifestation nous posait beaucoup de problèmes d'organisation pour peu de bateaux.

En vous souhaitant un bon été et quelques bonnes prises, pas trop quand même car il faut respecter la réserve halieutique qui diminue considérablement (comptez le nombre de filets entre le Grand Cap et le Toulinguet) surtout sur les lieux où il était aisé de cailler quelques poissons et vous comprendrez que nous soyons critiqués.

Amicalement à tous.

*Le président*  
*Michel Le Guen*

## CALENDRIER 2011

### CONTROLES MATERIEL DE SECURITE

Depuis deux années que nous nous donnons rendez-vous sur les pontons pour vérifier votre matériel de sécurité, de plus en plus populaires, les journées de sécurité sont devenues incontournables, vous êtes de plus en plus nombreux à répondre présents aux rendez-vous.

Nous vous donnons rendez-vous sur les pontons le:

samedi **16 juillet 2011** à **9 heures** (Rendez-vous sur les pontons )

Lors de cette matinée, à l'issue du contrôle, un livret à titre d'information vous sera remis qui vous guidera sur le matériel que vous devez détenir à bord lors de vos sorties en mer.

**Rappel: 1er Janvier 2012, l'immatriculation visible depuis le poste de pilotage sera obligatoire .....pensez-y !!!!**



### **CONTROLE EXTINCTEURS** (Sous réserve de disponibilité du contrôleur)

Cette année nous reconduirons pour 2011 une seule et unique date le « Contrôle d'extincteurs »: il se déroulera le **samedi 25 juin 2011 de 9 heures à 12 heures** au local de l'amicale. Vous pourrez déposer vos extincteurs lors des permanences tous les samedis à partir de 10 heures. Le prix du contrôle par extincteur est de **4 euros**.

### **JOURNEE SECURITE SNSM**

Journée consacrée à la sécurité avec différentes animations ayant pour thème la sécurité, comme l'année dernière, l'APPC tiendra un stand **le samedi 16 juillet 2011** sur l'esplanade de la criée. Démonstration de sauvetages, participation d'un hélicoptère de la BAN Lanvéoc, nous essaierons de manipuler des fusées de détresse si nous en avons l'autorisation.

Manifestation organisée par la SNSM et en collaboration avec Camaret Plaisance et APP Camaret.

Nous passerons sur les pontons pour proposer un contrôle de matériel de sécurité dès 09h00.



### **REPAS DES PECHEURS PLAISANCIERS**

Le **Dimanche 17 juillet 2011** nous remettrons une nouvelle fois les couverts, fort du succès des deux premières éditions, c'est avec plaisir que nous partagerons de nouveau, des succulentes crêpes en écoutant la célèbre artiste **Claude Michel** qui interprêtera son répertoire (chansons à texte, chants de mer et chants de rue), vous pourrez en plus, profiter sur les quais du marché artisanal organisé par l'association « La déferlante »....



### **OUVERT AU PUBLIC !!!!!**

**Repas thématique (galettes -crêpes) à partir de 12 heures 30 ouvert à tous les adhérents, familles, amis et au public sur l'esplanade de la Crieé**, repas animé **Claude Michel** qui interprêtera son répertoire (chansons à texte, chants de mer et chants de rue)

#### **Menu Adulte = 11 euros:**

- 1 galette complète jambon, œuf, fromage
- 1 galette forestière, béchamel, champignons et lardons
- crêpes desserts à volonté (sucre -chocolat-beurre -confiture-caramel-compote)

#### **Menu Enfant moins de 12ans = 7 euros:**

- 1 galette jambon fromage
- crêpes desserts à volonté (sucre -chocolat-beurre -confiture-caramel-compote)

**Boissons en supplément (bière cidre-jus de fruit-eau).**

*Afin* de recenser le nombre de participants pour ce repas et de faire une pré-réservation auprès du traiteur nous vous joignons un coupon de réservation à nous retourner avant le samedi 09 juillet 2011 accompagné du règlement.

Venez nombreux, nous comptons sur votre participation, invitez vos familles et amis, nous ferons ainsi plus ample connaissance .....

***Nous aurons besoin de bras pour monter les marabouts dès le dimanche matin, alors nous comptons sur vous !!!! merci par avance (prendre contact au local).***

## CONCOURS DE PECHE 2010

### RESULTATS 2010

BATEAUX	Propriétaire	Nombre de poissons	Boîtes	Points	Classement
LA MARIE	Richard	199	34,7	546	1
GERISBE	Gaudin	275	1,2	287	2
ENCOUR	Le Louedec	107	15,2	259	3
LE FLORIAN	Martin	177		177	4
CORMORAN 1PRY	Moulin	169		169	5
LAMPOUN	Lallouder	35	6,2	97	6
FLOVIER	Hourson	59	0,3	62	7
AN AIS	Millet	15	2,2	37	8
ARARAT	Thomassian	22		22	9
ALTAIR	Vetter	15		15	10
TOTAL		1073	59,8		

KAYAKS					
POSEIDON	Tellier	19	7,2	91	1
OSIRIS	Nosetti	11	4,3	54	2
LAKAOTAO	Furic	8	2,2	30	3
TOTAL		38	13,7		



Le nombre de bateaux participants était encore en baisse sensible l'année dernière. Le travail de préparation et d'organisation est trop important vu le petit nombre de participants. Il semble que la capture d'un grand nombre de poisson à l'occasion d'un concours soit peu compatible avec la demande de la nouvelle réglementation qui prône une pêche éco-responsable.

Les organisateurs ont décidé de ne pas reconduire le concours en 2011. Nous tenons à remercier tous les acteurs ayants participé à l'organisation des concours depuis leur création, un grand merci aux donateurs des lots (artistes, commerçants etc...) sans oublier également l'Office de tourisme de Camaret, les anciens et nouveaux propriétaires de l'hôtel « le Vauban » pour leur gentillesse et leur accueil.

## 12<sup>ème</sup> FESTIVAL DU BOUT DU MONDE

Les 05, 06 et 07 août 2011 l'amicale participera comme tous les ans depuis 6 ans au 12<sup>ème</sup> festival du bout du monde ; les adhérents qui veulent apporter un coup de main peuvent se faire connaître auprès du président de l'amicale. Bulletins d'inscription à retirer au local de l'association. En 2010, 11 adhérents ont été bénévoles (dont 2 membres de l'APP font partie de l'équipe organisatrice) ce qui a rapporté à l'Amicale la coquette somme de 800 euros. Cette somme nous permet des achats de fournitures de bureau, imprimante, plastifieuse et nous permet également l'organisation de manifestations (repas crêpes, pots de nouvel an etc.....)

*Alors rendez-vous à Landaoudec encore cette année avec une belle affiche !!!!!!!!!*



## ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se tiendra le 27 août 2011 à la salle Saint-Ives à Camaret, un pot clôturera cette réunion.

## CEREMONIE PERIS EN MER- PARDON DE CAMARET

**Dimanche 04 septembre 2011 – A vos pavois !!!**

si vous voulez pavoiser votre bateau et que vous n'avez pas de pavois, prenez contact avec l'Amicale.



## COTISATIONS

**Cotisation annuelle de 22 euros** comprenant l'adhésion à la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers, l'abonnement annuel (4 numéros) à la revue pêche plaisance. A régler en début d'année si possible.

Le président fait partie du conseil d'administration du comité départemental des pêcheurs plaisanciers (CD29) et des membres de l'amicale ont été élus à titre consultatif au conseil portuaire de Camaret.

## DERNIERES NOUVELLES

### LA CHARTE DE LA PECHE MARITIME DE LOISIR:

#### **POURQUOI UNE CHARTE DE LA PECHE MARITIME DE LOISIR ?**

Suite au Grenelle de l'environnement, un compromis a été signé entre l'état et les différentes fédérations de pêche de loisir évitant ainsi un permis de pêche payant. Ce dernier bien qu'écarté par l'état au moment de la signature de la charte n'est pas dans les oubliettes et pourrait revenir d'actualité si la charte n'est pas appliquée par les pêcheurs de loisir en bateau, à pied, en chasse sous-marine et du bord.

Quoi qu'il en soit, cette charte est mise en application lors de la signature le 07 juillet 2010 par tous les représentants. Elle prévoit entre autres le marquage de certaines espèces de poissons en coupant une partie de la queue ou une partie d'une des nageoires (lutte contre le braconnage) – Une déclaration individuelle annuelle gratuite – Le respect du repos biologique de certaines espèces – De passer de la notion incontrôlable de "table familiale" à une gestion basée sur des quantités et nombres afin de réduire au nombre minimum les captures autorisées(= quotas).

*C'est pour vous informer de ce tournant de l'histoire de la pêche de loisir qu'un collectif des pêcheurs et plaisanciers de la Presqu'île de Crozon a été créé cet hiver et que nous invitons nos adhérents ou non adhérents à venir prendre connaissance de cette charte, pour la respecter et ainsi de contribuer à la mise en place de cette nouvelle réglementation qui, quoi qu'il en soit, sera applicable à la sortie des décrets (courant année 2011) et ainsi d'éviter un permis de pêche payant .....*



### MARQUAGE DES CAPTURES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DE LA PÊCHE MARITIME DE LOISIR:

Effectif depuis le 27 mai 2011 par Arrêté du 17 mai 2011, prévoit notamment:

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le présent arrêté s'applique à la pêche maritime de loisir exercée sous toutes ses formes à pied, du rivage, sous-marine ou embarquée.

**Art. 2.** – Dans la zone et pour les activités de pêche visées à l'article 1<sup>er</sup>, les spécimens des espèces pêchées dont la liste est annexée au présent arrêté doivent faire l'objet d'un marquage. **Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale.**

**Art. 3.** – Les spécimens des espèces pêchées par des plaisanciers embarqués ou des pêcheurs sous-marins pêchant à **partir d'un navire sont marqués dès la mise à bord**, sauf pour les spécimens qui sont conservés vivants à bord avant d'être relâchés. **Le marquage s'effectue, dans tous les cas, avant le débarquement.**

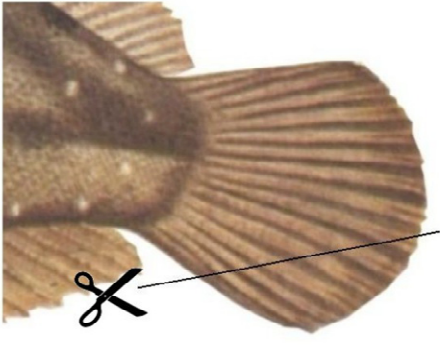
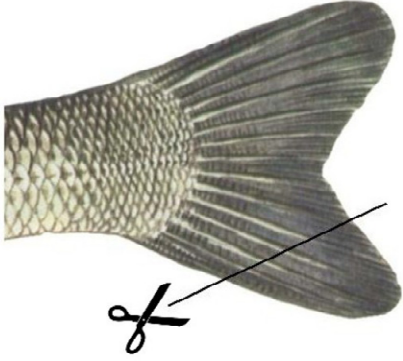
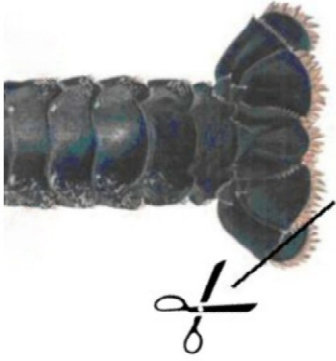
**Pour les pêcheurs sous-marins pratiquant à partir du rivage, ce marquage doit intervenir dès qu'ils ont rejoint le rivage.**

**Pour les pêcheurs à la ligne pratiquant depuis le rivage, ce marquage doit intervenir dès la capture.**

**Art. 4.** – Hormis l'opération de marquage, les spécimens pêchés doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement, **le marquage ne devant pas empêcher la mesure de la taille du poisson.**

### ESPECES A MARQUER EN AUTRE NOUS CONCERNANT:

**BAR – BONITE – CABILLAUD – DORADE ROYALE – HOMARD – LIEU JAUNE –  
LIEU NOIR – MAIGRE - MAQUEREAU – SAR COMMUN – SOLE**

Caudale arrondie	Caudale bifide inférieure	Crustacés
<i>Le marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson.</i>		
		

### Un ami nous a quittés...

Cet hiver, après une longue maladie, Jeannot Richomme nous a quittés. Il nous a apporté son expérience technique dans la construction et l'entretien de notre local. Toujours disponible, il nous apportait sa joie de vivre, ses compétences, quelquefois en bougonnant. Salut Jeannot tu vas nous manquer...



### LA V.H.F.:

Un grand changement enfin, jusqu'à 12 milles, plus besoin du certificat Radio Restreint pour les VHF portables. Restent nécessaires pour l'utilisation des VHF fixes soit le CRR soit un titre de navigation (permis côtier, permis navigation fluviale). Au delà des 12 milles le CRR reste obligatoire.

Texte de référence: **Arrêté du 22 février 2011 modifiant l'arrêté du 18 mai 2005 relatif aux certificats restreints de radiotéléphoniste du service mobile maritime et du service mobile fluvial et aux droits d'examen concernant ces certificats**

### PERMANENCES

Pour tous renseignements, vous pouvez nous rejoindre tous les **samedis matins de 10 heures à 11heures30** au local de l'amicale.

### COMPOSITION DU BUREAU

*Président:*..... Michel Le Guen (tél: 02.98.27.43.34)

*Vice Président:*..... Daniel Delamotte

*Trésorier:* .....Roger Riou

*Trésorier adjoint:* .....Alain Hourson

*Secrétaire:*..... Jean-Claude Gaudin

*Secrétaire adjoint:*..... Jean-François Le Moing

*Responsables Sécurité:*. Daniel Delamotte – Olivier Nosetti (06.62.95.16.20)

### DIVERS

Si vous possédez des connaissances dans un domaine qui touche notre passion (mécanique, VHF, techniques de pêche etc...) que vous aimeriez partager lors de séances à thème, n'hésitez pas à contacter le bureau.

**CASQUETTE APP:** nous vous proposons toujours notre casquette a visière brodée au logo de l'association d'une qualité supérieure. Prix de vente 8 euros, attention il n'en reste plus beaucoup!!!!



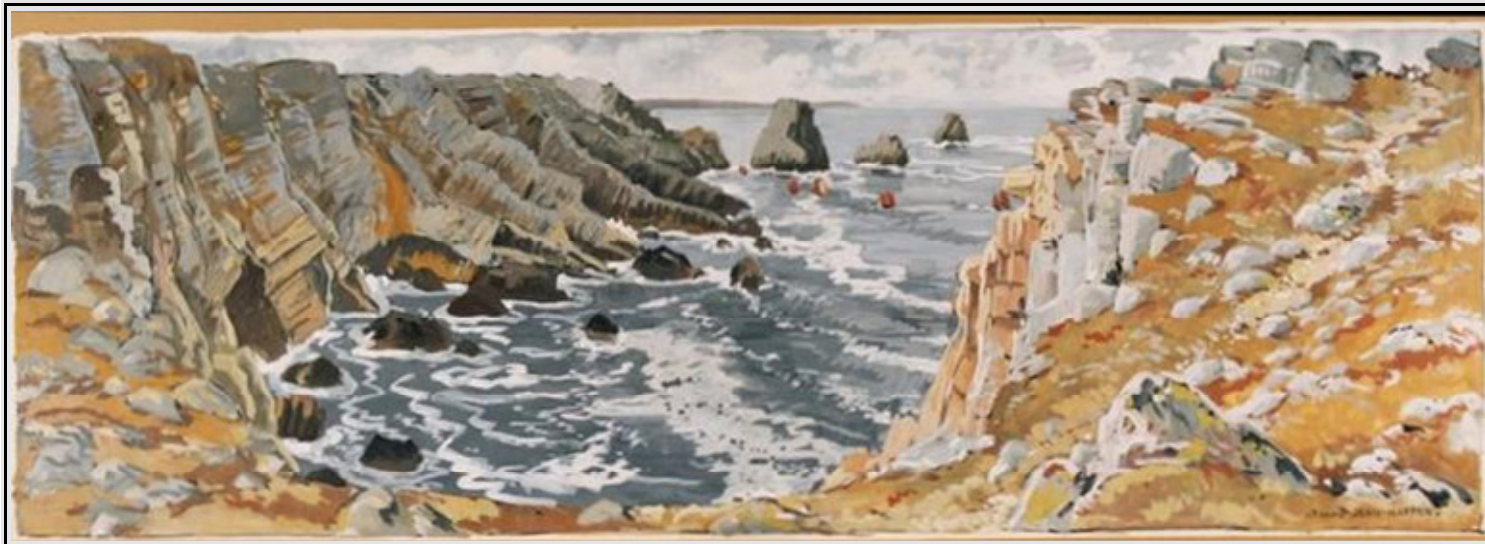
**BRASSIERES DE SECURITE:**

Brassières de sécurité homologuées au prix APP, deux modèles au choix, se renseigner au local.

**PLASTIFIEUSE:** Pour format A4 maxi, pour petit travaux de plastification de documents au service des adhérents (disponible uniquement au local les jours de permanence).

Bonne saison 2011,

*«avec toujours pour double préoccupation, la mer et la sécurité».*



**Coupon de réservation  
Repas du dimanche 17 juillet 2011  
12h30**

NOM, prénom :  
Adresse :  
N° de téléphone:

	Prix par personne	Nbre de participants	Total
Adulte*	11 € x	=	
Enfant** -12 ans	7 € x	=	+
		Montant à régler =	

**Afin de recenser le nombre de participants pour cette manifestation, nous vous demandons de renseigner ce coupon et de nous le renvoyer accompagné du règlement avant le samedi 09 juillet 2011 à l'adresse suivante :**

**« Amicale des pêcheurs plaisanciers de Camaret  
– 17 quai Kleber – 29570 Camaret sur mer »**

\*menu adulte (par personne): 1 galette complète jambon, oeuf, fromage, 1 galette forestière, béchamel, champignons et lardons, crêpes desserts à volonté (sucre -chocolat-beurre -confiture-caramel-compote)

\*\* menu enfant (par personne): 1 galette jambon, fromage, crêpes desserts à volonté (sucre -chocolat-beurre -confiture-caramel-compote)

-Boissons en supplément- (cidre-jus de fruit-eau)

Chèque à établir a l'ordre de: APP CAMARET